



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 23 Juin 2016

Intervention de Mathilde PARIS

Rapport N°16.03.06 – « Développement Economique » : CAP'ASSO

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le dispositif CAP'Asso visant à soutenir la création et/ou la consolidation d'emplois associatifs continue d'être détourné de son objectif initial.

En effet, le dispositif est à l'origine prévu pour une durée de 3 ans maximum et les renouvellements sont censés être exceptionnels. Or, la plupart des associations bénéficiaires se sont vu renouveler le soutien de la région jusqu'à 3 fois. C'est ainsi jusqu'à 12 ans que la durée de subventionnement est parfois portée.

De ce fait, le soutien à la création et/ou à la consolidation d'emplois associatifs à de nouvelles associations devient peu de chagrin puisqu'il ne représentait en 2015 que 31% des conventions CAP'Asso, les 69% restant correspondant à des renouvellements.

Mais ce n'est pas tout, au lieu d'être dégressifs, les montants des subventions sont au fil des reconductions la plupart du temps stables, pire, dans certains cas ils sont même en augmentation !

Nous reconnaissons parfaitement l'importance d'un soutien pour des associations qui, afin de mener à bien leurs missions d'intérêt général, ont besoin d'employés sans pouvoir, au départ, en assumer l'entier financement. Ou encore, qui dans d'autres cas, rencontrent temporairement des difficultés à maintenir un emploi essentiel à leurs activités.

Pour autant, le subventionnement prolongé, au-delà des délais normaux prévus par le dispositif même de CAP'Asso, s'apparente davantage à une mise sous perfusion des associations aux frais du contribuable. Comme il nous l'est rappelé, en 2015, le dispositif a atteint un coût de 16 millions d'euros !

Ce qui devrait être une aide provisoire devant amener à l'autonomie des emplois associatifs créés ou en difficulté s'est transformée en assistanat de longue durée.

Nous ne pouvons que nous inquiéter de la tournure que prend CAP'Asso, présenté ici comme un facteur de développement économique, alors qu'il n'est en réalité qu'une rustine incapable de régler des problèmes de fonds.

Il serait dans un premier temps essentiel de recadrer le dispositif en fixant dès le départ la durée totale et les montants d'aide au financement des emplois associatifs. La durée des conventions pourrait ainsi aller de 1 à 5 ans sans renouvellement possible. Au-delà d'un an, les montants versés seraient dégressifs à chaque échéance de manière à ce que lors de la dernière échéance le soutien ne dépasse pas 1/3 du premier montant versé. Cela permettrait d'une part de mettre un terme à des situations ambiguës et d'autre part de permettre aux associations d'anticiper le désengagement progressif de la région.